



Directives anticipées | Version courte

Etablies par			
Nom, prénom			
•	D : "		
Date de naissance	Domicile		
Pour le cas où je dev	iendrais incapable de discernement, j'ai	merais	
	outes les mesures médicalement indique me permettre de recouvrer ma capacité	ées (y c. la réanimation) pour traiter la maladie aiguë e de discernement;	
ou			
réalisée;	mé-e et qu'aucune mesure de médecine	e intensive (en particulier respiration artificielle) ne soit	
ou			
ne pas être réani	mé-e, mais suis d'accord pour une prise	en charge en soins intensifs.	
•	dical approfondi, il s'avère impossible o de dépendance à long terme est élevé,	u improbable que je recouvre ma capacité de discerne- je désire	
	outes les mesures nécessaires à prolonger ma vie dans la mesure où il y a toujours un espoir na capacité de discernement;		
qu'on renonce à	toute mesure visant à prolonger ma vie.		
	cas que l'on soigne activement mes dou n, la détresse respiratoire et les nausées	uleurs et tous les autres symptômes accablants tels	
gnante. Cette pe	rsonne doit être informée de mon état d non dossier médical. Je délie les médec	autorise à faire valoir ma volonté face à l'équipe soi- e santé et intégrée dans les prises de décision; je l'auto- ins et le personnel soignant de l'obligation de garder	
Nom, prénom			
Adresse	∟NPA/localité ∟		
Téléphone privé	prof.	portable	
E-Mail			
•	thérapeutique ne peut pas être contacté personne suivante pour le remplacer:	ou qu'il ne peut pas assumer cette tâche pour d'autres	
Nom, prénom			
☐ J'ai informé mon	représentant thérapeutique de l'existen	ce de mes directives anticipées.	
Nom, prénom du méd	decin traitant		
Adresse		NPA/localité	
Téléphone privé		portable	
E-Mail	prof		
☐ J'ai informé mon	médecin traitant de l'existence de mes	directives anticipées.	





Dor	n d'organes
	Je souhaite faire don de mes organes et j'autorise le prélèvement de tous les organes, tissus et cellules de mon corps ainsi que l'application des mesures médicales préliminaires nécessaires en vue du don d'organes. Si pour cela des mesures de médecine intensive sont nécessaires, je les autorise.
	J'autorise uniquement le prélèvement de
Liou	V/data · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Remarques: veuillez conserver vos directives anticipées de manière à ce qu'on puisse les trouver au moment opportun. Vous pouvez en confier une copie à votre médecin traitant. **Ne** les envoyez **pas** à la FMH/ASSM. Vous trouverez les directives de l'ASSM relatives aux directives anticipées sous *www.samw.ch* et de plus amples informations sur les directives anticipées sur le site *www.fmh.ch* > *Directives anticipées*.